

DE QUELQUES USAGES SAVANTS DE LA NOTION D'INSTITUTION

L'objectif de ma présentation consiste à discuter les différentes manières d'envisager ce qui fait, ce qui compose le phénomène institutionnel, le fait advenir et, notamment à réfléchir à la question de son emploi dans les sciences sociales comme catégorie analytique délimitée par des frontières. Il s'agit de réfléchir aux présupposés épistémologiques et aux conséquences heuristiques des usages sociologiques de la notion d'institution. Cette présentation pourrait s'intituler : *De quelques usages savants de l'institution*. Il ne s'agit pas ici d'un travail juridique, ni même de sociologie juridique dans son sens le plus strict, mais plutôt d'un regard qui relève d'une épistémologie politique. L'idée défendue est que les positionnements méthodologiques et épistémologiques rattachés aux manières savantes d'appréhender les processus institutionnels sont intimement liés ; ils présentent également des ontologies différentes du monde social. Ce qui revient à dire que ces cadres d'analyse présupposent chacun une organisation singulière de la réalité.

Si on regarde l'histoire des usages théoriques de la notion d'institution, peu de travaux interrogent directement l'ontologie particulière de ces entités collectives, à quelques exceptions notables près. L'ouvrage *construction de la réalité sociale* du philosophe John Searle (1998) définit les faits institutionnels comme une opération visant à ajuster des phénomènes mentaux tels que la conscience et l'intentionnalité collective à ceux du monde physique. Sa pensée est originale car elle montre l'inséparabilité du monde intérieur des faits mentaux et de l'univers institutionnel. La perception individuelle et l'entreprise de modélisation des faits institutionnels s'inscrivent dans un continuum et ne sont pas séparables l'une de l'autre. En parallèle, les travaux de Pierre Livet et ses collègues (2009) consacrés à l'ontologie des êtres sociaux développent l'idée que ce qui fait l'être collectif, et plus particulièrement l'être de l'institution, ne sont pas interrogeables en tant que tels. Aussi, on doit plutôt tenir compte de la diversité possible des modes d'existence de la réalité institutionnelle et de ses

manières d'advenir. Cette voie exploratoire rejoint l'intérêt que porte les sciences du langage à ce passage de l'image mentale que chacun peut avoir de l'institution, à ce qu'elle symbolise et à sa réalité tangible. De là cette idée de la pluralité des mondes déjà conceptualisée par William James, Alfred Schütz et Erving Goffman. Notre argumentaire s'en rapproche car elle part du présupposé de ne pas accorder la suprématie d'un monde sur un autre, qu'il s'agisse de notre *univers mental*, de la *fiction juridique* ou du *fonctionnement concret* de l'institution. Il y a une pluralité des manières d'exister pour tout être, que celui-ci soit individuel ou collectif, comme peut l'être l'institution. Dans le même ordre d'idées, je souhaiterais montrer la grande richesse heuristique à envisager la notion d'institution un peu différemment de l'idée d'une forme sociale établie, et la sortir de son seul usage taxinomique. Ce dernier usage est très utile pour ordonner collectivement les représentations du monde et en fixer les règles, mais pose des limites certaines lorsqu'il s'agit de faire de l'institution, une catégorie analytique du monde social. Il s'agit alors de nous appuyer sur la pensée du publiciste Maurice Hauriou (1896) et de ses disciples, notamment sur les travaux de George Renard (1930), qui sont très riches en enseignement dans cette perspective.

I. La posture essentialiste contre la posture pragmatiste

La grande majorité des cadres d'analyse des sciences sociales évite de définir précisément où commence et où finit l'institution. Comme le souligne un des disciples d'Hauriou – Georges Renard (1930), c'est un concept très flexible que l'on ne peut tracer à l'équerre ou au compas. Si on peut facilement la décrire comme une entité morphologique, isolable dans l'environnement social, ce découpage constitue un simple artifice classificatoire. En effet, si on s'amuse à agrandir ce qui semble de loin apparaître comme une frontière entre l'institution et ce qui la sépare de son environnement, on voit qu'elle tend à s'effacer, à devenir imprécise. L'institution ressort alors comme un objet aux ramifications et aux circulations plurielles. Il suffit de suivre les échanges entre les individus, la circulation des formulaires, les adressages dans le monde entier pour constater que l'institution est une suite sans fin de traductions, ce qui rend son identification isolée ou sa délégation originelle impossible à retracer. C'est donc uniquement en suivant l'institution à l'échelle des relations inter-individuelles, et plus particulièrement à travers ce qui s'échange,

s'énonce, se dit, « s'inter-individualise », se projette, se matérialise dans les interactions entre les individus que l'on peut parvenir à décrire l'organicité particulière du phénomène institutionnel (Tournay, 2009). Cette posture pragmatiste qui repose sur l'idée de saisir les institutions par le bas est très marquée dans la pensée de Maurice Hauriou (1896). Dans toute son œuvre, la réalité substantielle de l'institution n'est ni homogène ni délimitée, qu'elle ne peut pas être saisie de l'extérieur et qu'elle n'est jamais placée en surplomb du monde social comme objet d'analyse.

L'histoire des usages de la notion d'institution dans les sciences sociales nous montre qu'il est très difficile sur un plan pratique de sortir d'une représentation spatiale et circonscrite du phénomène institutionnel. Les analystes assignent aux institutions des frontières plus ou moins poreuses, plus ou moins mouvantes, plus ou moins rediscutées mais elles reposent pour la plupart sur une représentation spatiale du phénomène institutionnel, décrite comme une continuité indivisible. Et pourtant, sur le plan des simples perceptions, l'institution conçue comme une entité morphologique est essentiellement une unité méthodologique de classification des collectifs sociaux, mais elle n'a pas d'existence dans l'ordre réel du monde social. Du coup, cette catégorie de description reste utile pour rendre compte d'un monde communément partagé mais elle pose problème si on veut rentrer dans une compréhension fine des mécanismes institutionnels. Cet essentialisme ressort alors comme un obstacle si on interroge les dynamiques institutionnelles, leur émergence, leur développement et leurs bifurcations. Le constat de George Renard nous oblige donc, si on veut circonscrire la notion d'institution, à expliciter plus finement la dialectique entre le groupe qui tend à s'organiser et la forme sociale établie, c'est-à-dire entre l'instituant et l'institué.

II. Décrire l'institution à partir de ses démarcations supposées : un biais épistémologique et pratique

Le problème des frontières apporte des difficultés à la fois pratique et épistémologique. Le fait de poser l'institution comme être en soi revient à la substantialiser et à la concevoir historiquement à partir de sa propre durée. L'apposition de démarcations rend l'institution assimilable à une continuité indivisible définie par une recomposition complexe d'éléments déterminés. Et cette façon de l'appréhender

influence la manière dont nous mettons en histoire le monde social. Cette continuité indivisible présuppose une consistance, une essence ou une potentialité capables de se reconstituer à travers le temps. Ce travers méthodologique a pour conséquence le fait de penser les agencements sociaux tels que les institutions ou les manifestations sociales en termes d'émergence, de transformation et de finalisation. Alors qu'au contraire c'est justement la mise en place de cette consistance, de cette potentialité qui devrait être interrogée dans les travaux historiographiques pour éviter de substantialiser a priori l'institution, et plus généralement les collectifs sociaux.

Je souhaiterais montrer que le cadre d'analyse du juriste Hauriou prend en compte cette complexité sociologique par la façon de formaliser l'institution comme un processus social vivant susceptible de se réaliser à travers la détermination de la matière sociale, substrat primaire constitué de relations sociales. Appréhender l'institution à partir de l'apposition de démarcations a pour conséquence première de tracer un rapport particulier à l'histoire institutionnelle. Elle a pour autre effet d'influencer notre façon de penser la causalité des phénomènes sociaux. Ce que je veux dire par là, c'est que le fait de théoriser l'institution avec des délimitations ou même de la penser de façon plus dynamique (comme avec des frontières mobiles ou poreuses) influence considérablement la façon dont on envisage la succession des événements institutionnels et les formes d'interaction entre les collectifs sociaux. Dans cette vision, l'institution et les formes de solidarité qui la portent surgissent en réponse à un problème social qui lui serait extérieur. Le problème est que cette relation de cause à effet s'appuie sur la démarcation artificielle entre un « intérieur » et un « extérieur ». Avec ce postulat, le milieu environnant engendre des besoins, puis ces besoins modifient les agencements institutionnels. La métaphore évolutionniste des caractères acquis est pleinement applicable à cette voie classique de théorisation institutionnelle : un besoin social est résolu par la mise en place d'un collectif spécifique qui comblerait un vide, une lacune (Tournay, 2009).

Le cadre d'analyse processuel de Maurice Hauriou évite l'apposition de cette démarcation car il part d'une matière sociale, un tissu sans bords et sans coutures, pour comprendre la façon dont un espace social est généré. Et l'espace ainsi considéré pour Hauriou n'est pas l'espace géométrique tel que l'envisage Auguste Comte mais plutôt un espace tel que le conçoit Gabriel Tarde. Comme le souligne brillamment Julia Schmitz (2009) dans sa thèse consacrée à la théorie de l'institution de Maurice Hauriou, l'auteur considère le langage

comme un type d'espace social où se créent les relations sociales. La pluralité des mondes de Nelson Goodman (2006) prend ici tout son sens. Concevoir l'institution comme forme sociale établie empêche de dissocier la forme institutionnelle, ou en d'autres termes les croyances préalables des individus, de sa qualité, c'est-à-dire des comportements collectifs observés. Cette impossibilité à disjoindre la qualité à la forme provient du fait que nous prêtons des propriétés ontologiques à l'institution quand on la réduit en une unité substantielle. Par exemple, lorsqu'on observe à distance des comportements collectifs tels que des manifestations, on constate très facilement que ces rassemblements de foules ne peuvent pas être envisagés comme de simples convergences d'engagements individuels. Nicolas Mariot (2001), spécialiste de la sociologie de la liesse, a travaillé la tendance spontanée de l'observateur à attribuer un point de vue, une perspective aux collectifs dont nous observons les actes à distance. Ce réflexe interprétatif consiste à assigner aux émotions observables, des croyances préalables justifiant ensuite ces comportements adoptés. Or cet analyste a montré empiriquement qu'il y a très fréquemment une disjonction entre les comportements corporels d'acclamation et l'accord intime des individus à la cause dans les « cérémonies approbatrices de masses ». L'applaudissement est un comportement institué dont le sens est préétabli et, préexiste à sa réalisation. Il est témoignage d'une adhésion mais ne marque par l'adhésion en tant que telle.

Aussi, plutôt que de travailler les institutions sous l'angle de leur totalité définie, je vais tenter de montrer l'intérêt heuristique du cadre du publiciste Maurice Hauriou qui se rapporte à une science de la matière sociale plutôt qu'à une science des sociétés. Cette deuxième science étant pour lui équivalente à une science de la matière organisée. Comme il le souligne au début de son ouvrage *La Science Sociale traditionnelle* : « *La science sociale peut être définie indifféremment, science de la société, de l'état social ou de la matière sociale. [...] Par contre, il est des définitions qu'il faut éviter, par exemple, celle de science des phénomènes sociaux ou celle de science des sociétés* ».

Cette pensée est également très proche de l'épistémologie des *Sciences Studies* de Bruno Latour, et plus généralement des approches sociologiques d'obédience pragmatique. Il refuse mot pour mot de définir la sociologie comme la *science des phénomènes sociaux* ou comme la *science des sociétés*. Le social n'est pas pour lui un domaine spécifique. À cette « sociologie du social », il oppose une sociologie des associations, plus apte à suivre la fluidité et le mouvement des liens et des

connexions qui se créent entre les acteurs. Cette attention portée à des regroupements collectifs toujours mouvants est très proche de la pensée d'Hauriou. En revanche, la particularité de l'anthropologie latourienne est d'avoir intégré à la théorie sociale les « non-humains » (qu'il s'agisse de coquilles Saint-Jacques ou de microbes), qui influencent les phénomènes sociaux.

Les personnes qui se revendiquent de ce type d'approche s'attèlent à trouver des principes organisationnels à une tectonique sociale implicitement conçue comme une matière indéterminée et indéfinie dans sa substance même. La dynamique sociale est ancrée dans une sorte de soupe primitive, une infrastructure à la fois écologique et relationnelle [Bowker et Star, 1999], qualifiée aujourd'hui de *concorde* [Linhardt, 2004] ou de *plasma* [Latour, 2005]. Acquérir de la stabilité sociale suppose un long processus d'enrôlement progressif, plus ou moins réversible et stable. Autrement dit, la réalité ontologique, la dureté du social n'est pas immédiatement accessible en soi par la pensée humaine ou par la perception immédiate mais elle suppose toute une série d'intermédiaires régulièrement éprouvés. La production d'une loi, d'une organisation sociale passe donc par un système d'épreuves à partir desquelles s'accomplit l'idée d'œuvre. Il ne s'agit pas ici d'établir des propositions sur des processus sociaux qui ont été réalisés mais de s'attacher à suivre le déroulement de l'action présente à partir des ajustements concrets et successifs des acteurs.

III. Les institutions sans bords et sans coutures. De Maurice Hauriou aux sociologies relationnistes

En amorce de la présentation du cadre théorique de Maurice Hauriou, voici quelques extraits du chapitre préliminaire de la science sociale traditionnelle : « *Bien que la matière sociale soit toujours organisée, comme toute matière vivante, elle ne l'est pas toujours en société, c'est-à-dire en organisme politique. Elle est souvent organisée en tissu avec des institutions non politiques. [...] Du moment que la matière sociale peut se présenter ainsi, soit à l'état de tissu, soit à l'état d'organisme politique, c'est cette matière elle-même dans son indétermination qu'il convient d'envisager principalement, non point l'organisme social qui n'est que l'une de ses déterminations* ».

Pour Maurice Hauriou, la pérennité des institutions est rattachée à un phénomène d'incorporation successif et de regroupement. On retrouve cette idée chez Georges Renard qui définit l'ordre social comme la *coadaptation des activités individuelles aux fins de la communauté et des*

communautés élémentaires aux fins des communautés supérieures. Toutes ces formes d'enrôlement correspondent à des mécanismes permettant la création d'un ordre à partir du désordre. Donc pour Hauriou et ses disciples, le social « à lui tout seul » est constitutivement indéterminé, c'est-à-dire dénué d'intérêts, de buts, de tendances, de projets ou de mouvements psychologiques. À l'extrême, il correspond à un état primitif dans lequel seul subsiste un mouvement brownien d'entités dépourvues de déterminations particulières. À l'inverse, la matière sociale organisée est celle où un grand nombre d'éléments apparaît irréversiblement lié, celle où un certain état des rapports de force ou de création ressort de façon univoque. Il en est ainsi de la vie institutionnelle.

Comment décrire l'institution dans ce cadre ? Renard considérerait qu'il ne fallait pas partir de ce tout, ou des parties de ce tout mais plutôt s'appuyer sur ce que Maurice Hauriou désignait comme étant la matière sociale. Ces juristes accordent ainsi une importance nette à l'action en train de se faire, dans la logique d'une véritable « sociologie juridique » en opposition à la posture classique, taxinomique qui se concentre sur ce que le monde est advenu. Renard a donné une très bonne réponse au célèbre postulat de Durkheim que chacun connaît : « Le tout est plus que la somme des parties ». Ainsi, il faudrait plutôt dire qu'il y a plusieurs manières d'être un tout. Aborder la question de l'institution revient donc à se demander : Comment parvenir à une totalité donnée telle qu'une institution quand il y a plusieurs manières d'être un tout ? L'institution est pour lui une détermination particulière de la matière sociale.

On voit dans ce type d'approche processuelle que le facteur temps importe davantage que celui de l'espace puisqu'il s'agit davantage de rendre compte des différents états d'organisation par lesquels cette matière sociale peut passer que d'analyser la résultante, c'est-à-dire la matière sociale instituée. Il s'agit d'une sociologie de la fondation et non pas de l'action pour Hauriou. Comme Julia Schmitz le montre avec pertinence dans son travail de doctorat, la pensée d'Hauriou s'inscrit pleinement dans le paradigme de la complexité et elle remet en cause l'idée d'un déterminisme mécaniste. De là, sa grande proximité avec des voies sociologiques d'obédience pragmatique, faisant du rapport à l'histoire et à la causalité un renouvellement complet par ce type d'approches.

Dans cette voie d'analyse, une institution ne surgit pas en réponse à un problème social mais elle concourt à définir le problème social

lui-même puisqu'elle se pense comme une des ramifications multiples dans un social défini lui-même sous la forme d'un espace de réseaux. Par exemple certains intérêts (comme les biotechnologies) sont devenus une question politique parce qu'ils renvoient non plus à une simple sommation d'intérêts individuels, mais à la constitution d'une représentation publique de ces *publics* concernés. Les instances d'expertise et d'éthique devant arbitrer sur l'usage de ces technologies sont ainsi marquées par une composition devant être la plus *représentative* possible des porteurs d'intérêts de la société civile. Dans cette optique, l'institution et la cause de celle-ci émergent simultanément : l'émergence d'une instance de régulation va de pair avec la politisation de son objet. Pour Bruno Latour (2005), le « contexte » n'intervient jamais comme un principe explicatif du phénomène social, ce n'est pas un déjà-là. Il compose le système circulatoire des faits scientifiques. En d'autres termes, avec cette focale sociologique, l'institution n'est plus descriptible en termes de totalité isolable et délimitée par des frontières. Elle advient en même temps que le problème qui lui a donné naissance.

Dans ce prolongement théorique, il n'y a pas d'intérieur et d'extérieur aux institutions sans bords et sans coutures si bien que l'on peut considérer que celui qui commente le fonctionnement d'une institution fait lui-même parti de son engendrement et de son développement. Dans ce cadre, une institution existe aussi parce qu'elle est parlée et commentée. La posture de Maurice Hauriou nous oblige alors à ne pas assigner des propriétés ontologiques à une institution donnée, et finalement à bien distinguer sa forme de sa qualité. Dans cette continuité, Nicolas Mariot montre que nous avons spontanément tendance à attribuer une perspective aux collectifs dont nous observons les actes à distance. Ce réflexe interprétatif dans le modèle d'une sociologie de la matière sociale constitue une des manières d'exister de l'institution. L'adoption de cette posture nécessite d'adopter certaines précautions méthodologiques qui ne sont pas fondamentalement distinctes de celles qui préoccupent la sociologie des crises telle que la définit le politologue Michel Dobry (2009) et pour qui trois principaux écueils doivent être évités. Tout d'abord *l'illusion étiologique* qui consiste à ramener les crises politiques à leurs conditions d'émergence, à en expliquer le déroulé par rapport à des « causes » intervenant en amont en minimisant la question de leur déroulement et contingence. Ensuite, *l'illusion de l'histoire naturelle* qui se résume à définir un enchaînement temporel particulier de diverses étapes conduisant à la crise, un peu comme si les régularités

observées suffisaient à rendre compte de la logique d'une série d'évènements. Enfin, *l'illusion héroïque* qui tente d'expliquer les mobilisations sociales donnant lieu à des crises à partir de décisions individuelles ou collectives. Adopter les mêmes précautions épistémologiques pour appréhender l'institution est un pari ambitieux mais extrêmement prometteur si on souhaite rendre compte de la complexité de cet objet sociologique et le rapprocher davantage de nos perceptions ordinaires.

Virginie TOURNAY

Chargée de recherche en science politique,
IEP de Grenoble/UMR Pacte

BIBLIOGRAPHIE

- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009.
- GOODMAN Nelson, *Manières de faire des mondes*, Paris, Folio, 2006.
- HAURIOU Maurice, *La Science Sociale traditionnelle*, Paris, Librairie de la Société du recueil général des lois et des arrêts, 1896.
- LATOUR Bruno, *Reassembling the social. An introduction to Actor-Network Theory*, Oxford, OUP, 2005 ; trad. *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, « Armillaire », 2005.
- LINHARDT Dominique, *La force de l'Etat en démocratie – La république fédérale d'Allemagne à l'épreuve de la guérilla urbaine (1876-1982)*, Ecole des Mines, Thèse de socio-économie de l'innovation, 2004.
- LIVET Pierre et NEF Frédéric, *Les êtres sociaux*, Paris, Hermann, 2009.
- MARIOT Nicolas, « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue Française de Science Politique*, vol. 51, 5, 2001.
- RENARD Georges, *La théorie de l'institution*, Paris, Sirey, 1930.
- SCHMITZ Julia, *La théorie de l'institution du doyen Maurice Hauriou. Ses sources et sa signification philosophiques*, Toulouse I, Thèse de droit (sous la direction de Jean-Arnaud Mazères), 2009.
- SEARLE John, *La Construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998.
- LEIGH STAR Susan et BOWKER Geoffrey, *Sorting things out : classification and its consequences*, Cambridge, Mass. ; London : MIT Press, 1999.
- TOURNAY Virginie, *De l'origine des institutions. Vie et mort des agencements sociaux*, Paris, PUF, 2009.